

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Très-prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Elections Sénatoriales

CANDIDATS CONSERVATEURS MM. Plichon, député, président du Conseil général du Nord...

BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER Cours à terme de 1 h. 25 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM...

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd. Lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE PARIS Services gouvernementaux Table with 3 columns: Valeurs, 4 JAN., 3 JAN.

Service particulier du Journal de Roubaix Table with 3 columns: Valeurs, 4 JAN., 3 JAN.

DEPECES COMMERCIALES New-York, 4 janvier. Change sur Londres, 4.81 7/8...

Depêches de MM. Schlagdenhauff et Co., représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez: Havre, 4 janvier. Ventes 1800 b. Marché ferme...

Feuilleton du Journal de Roubaix du 5 Janvier 1879.

L'INCENDIAIRE

PAR ELIE BERTHET XXII LA FERME DU PENDU. (Suite) — Je ne le nie pas ! s'écria Hector...

Bulletin du jour

L'un des organes officiels de M. de Bismark, la Correspondance provinciale de Berlin, donnait hier, les meilleures assurances...

« Nous pouvons assurer que le ministre des cultes, M. Falk, restera à son poste. Le ministre, se conformant à l'avis unanime des autres membres du cabinet... »

« Si cette information est fondée, nul doute que l'on prépare, à Berlin, quelque évolution de nature à répondre amicalement aux récentes ouvertures papales... »

« Je remercie le ministre de ce qu'il a fait pour combattre le danger. Ses efforts n'ont certainement pas été sans résultats... »

« Ainsî donc, tout fait croire que le gouvernement allemand pacifique, au dehors, réservera ses forces contre l'agitation intérieure... »

« Et il courait vers la sortie des ruines. — Prenez garde, mon cher, lui cria le brigadier en riant... »

« — Je m'en moque pas mal, répliqua Grivet sans se retourner. — Grivet ! mon cher Grivet ! s'écria Noël... »

« — Mais le cantonnier, soit qu'il n'entendit pas, soit que la voix de son ami eût perdu sur lui son pouvoir ordinaire... »

« — Ceci est contraire à nos conventions, monsieur Letellier, dit-il ; je ne saurais vous permettre d'aller du même côté que M. Hector de Lovedy... »

« — Ah ça, mais, s'écria-t-il avec explosion, est-ce que je vais comme ça garder bonnement les gâches que ça gâche ? Si on laisse l'autre s'en aller, les...

ront adressés en premier lieu à l'empereur, puis ils seront transmis au ministre par la voie de la présidence de la police. Le commandant de la 3e brigade de gendarmerie s'est également occupé de l'exécution de la loi contre les socialistes... »

UNE LOI A MODIFIER

Si c'est une nécessité sociale de sauvegarder l'autorité de la chose jugée, c'est un principe d'équité incontestable que toute erreur judiciaire devrait pouvoir être redressée, que tout innocent, ruiné et flétri par suite d'une erreur de ce genre, devrait pouvoir obtenir la réparation morale et matérielle du tort qu'il a éprouvé.

« Eh bien, notre législation criminelle croit devoir refuser toute espèce de réparation à un grand nombre d'innocents injustement condamnés et n'admet la révision que dans les trois seuls cas suivants : »

« Un homme a été condamné comme convaincu d'en avoir tué un autre ; le prétendu homicide réparé, l'erreur judiciaire est flagrante, on révisé. »

« Deux individus ont été successivement condamnés pour le même fait ; la condamnation de l'un exclut celle de l'autre ; l'erreur de la justice est encore flagrante, on révisé. »

« Et même dans ce cas, l'individu qu'une injuste condamnation a ruiné, n'a droit à aucune réparation matérielle. Il doit se contenter d'être relevé de la flétrissure imméritée qui lui avait été infligée. »

« En dehors de ces trois cas privilégiés, la loi n'accorde pas la révision. Le condamné a beau être innocent, il est traité de la même façon que s'il était coupable. »

« En 1867, M. Martel, se faisant l'interprète du sentiment public, disait : Le respect de la chose jugée peut-il jamais prévaloir contre l'évidence d'une condamnation injuste ? Est-ce qu'il n'y a pas révolte, soulèvement de la conscience... »

« Les républicains français ont frappé M. de Mun d'ostracisme sous le prétexte que son élection était entachée de pression illégitime... »

« Les catholiques français ont ouvert une souscription en vue des frais qu'occasionnera la réélection de M. le comte de Mun. Il n'est point ici nécessaire d'entrer dans des détails à ce sujet. »

« Les catholiques français ont ouvert une souscription en vue des frais qu'occasionnera la réélection de M. le comte de Mun. Il n'est point ici nécessaire d'entrer dans des détails à ce sujet. »

« Dans la rigueur des principes, on eût dû faire tomber la tête de cet innocent, puisque, même évidemment erronné, la décision du jury est irréfutable et doit être acceptée comme la vérité. »

« Mais si l'on n'ose pas aller jusqu'au bout, assassiner juridiquement un innocent pour l'honneur des principes, on reste cependant en présence de cette conclusion vraiment monstrueuse de notre législation criminelle : »

« Tout ce que peut obtenir de plus favorable un condamné qui a eu maux la preuve de son innocence, c'est d'être gracié, c'est-à-dire de rester flétri en vertu d'un jugement dont la justice elle-même reconnaît l'iniquité. »

« Or, une législation est condamnée par cela seul qu'elle consacre d'aussi flagrantes contradictions entre les décisions de la justice et les lois les plus impérieuses de l'équité. M. le baron de Janzé, député, l'a ainsi pensé, et se faisant en cela, l'interprète de la conscience publique, il a présenté à la Chambre, dans la séance du 10 décembre dernier, une proposition de loi qui a pour objet de permettre la révision de toute condamnation, lorsqu'après avoir été prononcée il se sera produit des faits de nature à fournir les indices suffisants de l'innocence du condamné. »

« Mais qui décidera si les indices sont ou non suffisants ? L'honorable député a prévu l'objection, et il voudrait voir chargés de ce soin les magistrats qui ont connu de l'affaire ou ont composé la cour d'assises ou le tribunal par lesquels la condamnation a été prononcée. »

« Ce mode de révision nous paraît passablement borné et nous le préférons plus large, mais enfin, tel qu'il est, c'est une amélioration notable à la législation consacrée par l'article 443 du code d'instruction criminelle. »

« En attendant mieux, nous espérons que le Parlement n'hésitera pas à lui faire l'accueil qu'il mérite. »

M. de Mun et les républicains d'Amérique.

Nous trouvons dans le New-York Freeman's Journal un éloquent hommage rendu à la foi et aux luttes patriotiques de M. de Mun... »

« Les républicains français ont frappé M. de Mun d'ostracisme sous le prétexte que son élection était entachée de pression illégitime... »

« Les catholiques français ont ouvert une souscription en vue des frais qu'occasionnera la réélection de M. le comte de Mun. Il n'est point ici nécessaire d'entrer dans des détails à ce sujet. »

« Les catholiques français ont ouvert une souscription en vue des frais qu'occasionnera la réélection de M. le comte de Mun. Il n'est point ici nécessaire d'entrer dans des détails à ce sujet. »

« Dans la rigueur des principes, on eût dû faire tomber la tête de cet innocent, puisque, même évidemment erronné, la décision du jury est irréfutable et doit être acceptée comme la vérité. »

« Mais si l'on n'ose pas aller jusqu'au bout, assassiner juridiquement un innocent pour l'honneur des principes, on reste cependant en présence de cette conclusion vraiment monstrueuse de notre législation criminelle : »

« Tout ce que peut obtenir de plus favorable un condamné qui a eu maux la preuve de son innocence, c'est d'être gracié, c'est-à-dire de rester flétri en vertu d'un jugement dont la justice elle-même reconnaît l'iniquité. »

« Or, une législation est condamnée par cela seul qu'elle consacre d'aussi flagrantes contradictions entre les décisions de la justice et les lois les plus impérieuses de l'équité. »

« Mais qui décidera si les indices sont ou non suffisants ? L'honorable député a prévu l'objection, et il voudrait voir chargés de ce soin les magistrats qui ont connu de l'affaire ou ont composé la cour d'assises ou le tribunal par lesquels la condamnation a été prononcée. »

« Un groupe de conservateurs vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux du Nord la circulaire suivante : »

« Permettez-nous de faire un dernier et pressant appel à votre patriotisme et à votre esprit conservateur : Il s'agit de savoir si le Sénat, nommé par l'élite de la nation, peut être une digue aux entreprises révolutionnaires, ou s'il doit devenir une Chambre d'enregistrement pour disparaître ensuite comme un rouage inutile. »

« Il s'agit de savoir si l'œuvre de reconstitution à laquelle ont travaillé toutes les fractions du parti conservateur, depuis 1871, va être interrompue, et si un parti dont vous connaissez les passions et les funestes tendances va commencer son œuvre de destruction. »

« La question ne se pose pas entre la République et la Monarchie, mais exclusivement entre les principes conservateurs et les aventures radicales. »

« Le chef des gauches a dévoilé à Rome, les visées de sa politique. M. Testelin a déclaré publiquement que le discours de Rome est le programme des candidats qu'il patronne, et ceux-ci, malgré les mises en demeure les plus pressantes, n'en ont rien répudié. »

« Ce programme, vous le connaissez : « Enlever à la magistrature, avec l'immobilité, la garantie de son indépendance ; »

« Introduire la politique dans l'armée, en faisant des sentiments politiques le premier titre à l'avancement ; »

« Empêcher le recrutement du clergé, en lui imposant le service obligatoire. »

« En face de menaces aussi précises, à la magistrature, à l'armée, ces trois colonnes de l'ordre social, pourrait-on traiter de chimères les angoisses des conservateurs ? »

« Electeurs sénatoriaux, vous ne voudrez élire ni les représentants ni les complices de cette politique de démolition ! vous prendrez pour mandataires des hommes énergiques qui ont fait leurs preuves dans la défense des intérêts agricoles, industriels et commer-

« — Le fait me semble probable. — En ce cas, il importe de savoir qui vient dans cette mesure pour y préparer ces infernales machines ! »

« Quant à moi, dit Noël, j'y ai vu aujourd'hui... tout à l'heure... deux personnes différentes : le saltimbanque et Faquinette. »

« — C'est donc l'un des deux et peut-être tous les deux ? — Je doute qu'ils s'entendent mieux sur ce point que sur d'autres ; et, à vrai dire, le saltimbanque semble n'être venu que pour chercher Faquinette. »

« — Alors c'est cette maudite Faquinette qui est l'auteur des incendies ? — Ne nous hâtons pas d'accuser la malheureuse folle... Cependant, je dois déclarer qu'elle paraît fréquenter cet endroit, et plusieurs paquets de chénévottes, avec leur amorce d'amadou, qui se trouvaient sur cette dalle, il y a quelques instants, ont disparu depuis sa visite. »

« Elle les aura cachés dans ses jupes, dit le gendarme, et sans doute elle prépare encore quelque plat de sa façon... Sacrebleu ! je vais donner la chasse à cette coquine et je l'empoignerais avant qu'elle ait pu accomplir sa vilaine besogne. »

« — Avec votre permission, rien ne presse, brigadier, répliqua Noël. Cette femme peut être innocente ; si elle est coupable, elle peut avoir des complices, qui sait même si, inconsciente du mal qu'elle cause, elle n'est pas un instrument entre les mains d'un scélérat ? »

« Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et Co, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse) et à Bruxelles, à l'América Publicité. »

« On lit dans le Moniteur : « Le bey de Tunis aurait, d'après nos renseignements particuliers, invoqué l'intervention des puissances dans son démêlé avec notre gouvernement. »

« Le journal la France annonce hier soir que « l'ultimatum de la France » au bey de Tunis avait été expédié « médi par un courrier de cabinet. »

« Rien n'est venu jusqu'ici confirmer cette grave nouvelle que notre confrère nous paraît avoir accueillie un peu à la légère. »

LETTRE DE PARIS

Paris, 3 janvier 1879. Voici les mystères et les yeux de bascule qui recommencent. Les officiers de M. Gambetta et du ministère semblent avoir reçu pour mot d'ordre de tenir chacun un langage différent, afin de dérouter le bon public et, probablement aussi, pour obscurcir le jugement des électeurs sénatoriaux. Exemple : la question de l'amnistie intégrale. Sur ce point, scabreux, La Petite République Française se comorment et retournent à la suite de la Convention et de la Mar-seillaise. « Grâce !... Grâce !... » s'écrie-t-elle... Le cri public devient chaque jour plus impérieux : Il faut oublier ! Il faut rendre ces malheureux à leur patrie ! Mais la Grande République évite de se prononcer, et l'organe en titre du ministère de l'Intérieur ne souffle mot de la chose. De même, en ce qui concerne le retour des Chambres à Paris, que le Soleil déclare « très vraisemblable. » Certains amis du gouvernement voudraient qu'on bifût sans hésiter la disposition constitutionnelle qui fixe à Versailles le siège du pouvoir législatif ; les autres proposent un expédient opportuniste qui consisterait à laisser l'article debout, à ouvrir les sessions dans le palais de Louis XIV, mais se réunir « par tolérance », en temps ordinaire, au bout du pont de la Concorde. Inutile de demander : Qui trompe-t-on ici ? Cela se devine de reste.

« Ce sur quoi, je le répète, il n'y a pas de doute, en dépit de toutes les habiletés et de toutes les ruses, c'est sur l'instauration d'une procédure nettement radicale aussitôt que les scrutins du 5 janvier auront transformé la haute Chambre dans le sens qu'opèrent nos républicains. Les chefs des gauches ne se gênent pas pour annoncer « leurs protégés » un bon coup de balai dans le personnel, « coup de balai qui permettra de casser les frères et amis non pourvus — il paraît qu'il y en a encore. »

« Les journaux qui ont déclaré la guerre à la préfecture de police, signifient carrément à M. Albert Gigot qu'il s'en ira avec ses subordonnés puisqu'il ne veut pas les sacrifier. Aucun mot, la menace est partout et dans toutes les

« — Vous avez raison, monsieur Noël, dit le brigadier avec réflexion ; le plus sage est de prévenir le juge ; et ma foi ! si vous avez deviné juste, vous pourrez vous vanter d'avoir rendu un fier service à la commune !... Quelle vipère que cette Faquinette !... Mais partons, messieurs, poursuivait-il en s'adressant aux assistants, et pas accéléré !... Fichtre ! voilà une affaire plus « conséquente » que vingt duels, les champions fussent-ils d'aussi ancienne noblesse que le père Adam ! »

« Néanmoins, avant de se retirer, le brave gendarme releva certaines particularités, qui devaient figurer plus tard dans son procès-verbal et sur lesquelles il appela l'attention des personnes présentes. De plus, il chargea son subordonné de plusieurs paquets de chénévottes avec leur amorce, afin de les présenter au magistrat comme pièces à conviction. Enfin, tout le monde sorti ; et, après qu'on eut refermé du mieux possible la porte de la mesure, on quitta les ruines. »

« — Vous avez raison, monsieur Noël, dit le brigadier avec réflexion ; le plus sage est de prévenir le juge ; et ma foi ! si vous avez deviné juste, vous pourrez vous vanter d'avoir rendu un fier service à la commune !... Quelle vipère que cette Faquinette !... Mais partons, messieurs, poursuivait-il en s'adressant aux assistants, et pas accéléré !... Fichtre ! voilà une affaire plus « conséquente » que vingt duels, les champions fussent-ils d'aussi ancienne noblesse que le père Adam ! »

« Néanmoins, avant de se retirer, le brave gendarme releva certaines particularités, qui devaient figurer plus tard dans son procès-verbal et sur lesquelles il appela l'attention des personnes présentes. De plus, il chargea son subordonné de plusieurs paquets de chénévottes avec leur amorce, afin de les présenter au magistrat comme pièces à conviction. Enfin, tout le monde sorti ; et, après qu'on eut refermé du mieux possible la porte de la mesure, on quitta les ruines. »

« — Vous avez raison, monsieur Noël, dit le brigadier avec réflexion ; le plus sage est de prévenir le juge ; et ma foi ! si vous avez deviné juste, vous pourrez vous vanter d'avoir rendu un fier service à la commune !... Quelle vipère que cette Faquinette !... Mais partons, messieurs, poursuivait-il en s'adressant aux assistants, et pas accéléré !... Fichtre ! voilà une affaire plus « conséquente » que vingt duels, les champions fussent-ils d'aussi ancienne noblesse que le père Adam ! »

« Néanmoins, avant de se retirer, le brave gendarme releva certaines particularités, qui devaient figurer plus tard dans son procès-verbal et sur lesquelles il appela l'attention des personnes présentes. De plus, il chargea son subordonné de plusieurs paquets de chénévottes avec leur amorce, afin de les présenter au magistrat comme pièces à conviction. Enfin, tout le monde sorti ; et, après qu'on eut refermé du mieux possible la porte de la mesure, on quitta les ruines. »

« — Vous avez raison, monsieur Noël, dit le brigadier avec réflexion ; le plus sage est de prévenir le juge ; et ma foi ! si vous avez deviné juste, vous pourrez vous vanter d'avoir rendu un fier service à la commune !... Quelle vipère que cette Faquinette !... Mais partons, messieurs, poursuivait-il en s'adressant aux assistants, et pas accéléré !... Fichtre ! voilà une affaire plus « conséquente » que vingt duels, les champions fussent-ils d'aussi ancienne noblesse que le père Adam ! »

« Néanmoins, avant de se retirer, le brave gendarme releva certaines particularités, qui devaient figurer plus tard dans son procès-verbal et sur lesquelles il appela l'attention des personnes présentes. De plus, il chargea son subordonné de plusieurs paquets de chénévottes avec leur amorce, afin de les présenter au magistrat comme pièces à conviction. Enfin, tout le monde sorti ; et, après qu'on eut refermé du mieux possible la porte de la mesure, on quitta les ruines. »

(A suivre).